

## Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 28 février 2019

Jean-Paul JUSSSELME	Guy FUYATIER
Bruno MUZEL	Marie-Laure BERCHOUX
Alain ROCHARD	Gisèle VERNE (Secrétaire de séance)
Agnès BONNEFOY	Séverine CHEVRON (Absente)
Pascal CRIONAY	Marie-Claude GUILLARD

### **Ordre du jour :**

#### ***Délibérations concernant :***

- La délégation au Centre de Gestion de la Loire de la mise en concurrence des assureurs dans le cadre du contrat groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents
- Taux d'imposition 2019
- Fixation de la redevance taxe assainissement
- Demande de subvention à la Région

#### ***Approbation des Comptes Administratifs et Compte de gestion 2018 :***

- Budget communal : M14
- Budget Annexe Lotissement
- Budget Assainissement M49

#### ***Décisions :***

- Prévisions budgétaires
- Subventions aux associations communales

#### ***Point et informations :***

- Lotissement de la Bûche
- Informations sur les sujets en discussions à la CoPLER

#### ***Questions diverses***

## Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019

### DÉLIBÉRATIONS

- La délégation au Centre de Gestion de la Loire de la mise en concurrence des assureurs dans le cadre du contrat groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **CHARGE** le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les assureurs consultés devront laisser la possibilité à la commune de retenir une ou plusieurs parties des formules proposées.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, a effet au 01/01/2020

- ✓ **CHARGE** le Maire de la bonne exécution de la présente décision

- Taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes directes locales pour 2019 : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti.

Il rappelle que le produit attendu de ces taxes alimente le budget communal, il constitue un revenu de fiscalité important pour doter le budget des crédits nécessaires aux nombreux investissements en cours ou en projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de maintenir pour 2019 les taux d'imposition des trois taxes directes locales au niveau de ceux fixés en 2018, soit :
  - Taxe d'habitation : 17,74 %
  - Taxe foncière sur le bâti : 14,26 %
  - Taxe foncière sur le non bâti : 32,34 %

- Fixation de la taxe redevance assainissement

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal par délibération n° 29/01/15-004 en date du 29 janvier 2015, a arrêté le montant de la redevance d'assainissement collectif, laquelle se compose :

- d'une partie fixe annuelle de 70 € HT calculée pour couvrir les charges fixes du service d'assainissement
- d'une partie variable de 1.00 € HT /m<sup>3</sup> d'eau consommé

Monsieur le Maire rappelle que la redevance assainissement doit couvrir les charges consécutives aux investissements, fonctionnement, et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'augmenter la redevance assainissement pour 2019.

Vu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de fixer la redevance d'assainissement comme suivant :
  - Part variable selon la consommation : **1,10 € HT / m<sup>3</sup> consommé**
  - Part fixe annuelle : **80 € HT par abonné**

- Demande de subvention à la Région

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de compléter l'aménagement dans la cuisine du multiservices.

Le montant total des travaux est estimé à 30 386.64 € HT, selon les devis réceptionnés.

Ces travaux peuvent être subventionnés par la Région au titre de l'appel à projet pour le commerce de proximité en zone rurale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre de l'appel à projet pour le commerce de proximité en zone rurale.
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018 :**

- Budget Communal :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le Budget Principal 2018, et les décisions nominatives qui s'y rapportent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 présenté par Monsieur le Maire.

Au vu de l'attestation du compte de gestion 2018 transmis par M. le Receveur Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2018, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	RÉALISÉ	RÉALISÉ
DÉPENSES	250 799.66 €	259 662.30 €
RECETTES	363 532.23 €	151 673.20 €
<b>RESULTAT</b>	<b>112 732. 57 €</b>	<b>-107 989. 10 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** à l'unanimité les résultats du compte administratif 2018 à savoir :

Fonctionnement	excédent	112 732.57 €
Investissement	déficit	-107 989.10 €

M. Jean-Paul JUSSELME, Maire de la commune, s'est retiré au moment du vote.

- Budget Annexe Lotissement :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le Budget Annexe Lotissement 2018, et les décisions nominatives qui s'y rapportent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 présenté par Monsieur le Maire.

Au vu de l'attestation du compte de gestion 2018 transmis par M. le Receveur Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2018, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	RÉALISÉ	RÉALISÉ
DÉPENSES	102 838.34 €	131 355.94 €
RECETTES	104 889.71 €	300 000.00 €
<b>RESULTAT</b>	<b>2 051.37 €</b>	<b>168 644.06 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** à l'unanimité les résultats du compte administratif 2018 à savoir :

Fonctionnement	excédent	2 051.37 €
Investissement	déficit	- 168 644.06 €

M. Jean-Paul JUSSELME, Maire de la commune, s'est retiré au moment du vote.

- Budget Assainissement :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le Budget Assainissement 2018, et les décisions nominatives qui s'y rapportent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 présenté par Monsieur le Maire. Au vu de l'attestation du compte de gestion 2018 transmis par M. le Receveur Municipal, Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2018, arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
	RÉALISÉ	RÉALISÉ
DÉPENSES	22 407.71 €	387 627.97 €
RECETTES	17 658.09 €	349 851.08 €
<b>RESULTAT</b>	<b>- 4 749.62 €</b>	<b>-37 776.89 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** à l'unanimité les résultats du compte administratif 2018 à savoir :
 

Exploitation	déficit	- 4 749.62 €
Investissement	déficit	- 37 776.89 €

M. Jean-Paul JUSSELME, Maire de la commune, s'est retiré au moment du vote.

### DÉCISIONS :

- Prévisions budgétaires :

Après échanges de vues, le conseil municipal décide les orientations budgétaires suivantes :

- ✓ Aménagement de la cuisine du multiservices
- ✓ Agrandissement du cimetière
- ✓ Fin d'aménagement du logement dans les locaux de l'ancienne poste
- ✓ Rénovation toiture église
- ✓ Rénovation toiture chapelle
- ✓ Rénovation du logement à droite au rez-de-chaussée dans le bâtiment ancienne poste
- ✓ Voirie Communale

- Subventions aux associations communales :

M. le Maire rappelle le montant des subventions versées en 2018 pour chaque associations casamontoises.

Après échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les montants des subventions pour l'année 2019 comme suit :

Associations	Montant
MJC	200 €
Chasse communale	100 €
Boule Joyeuse	80 €
Club de l'Amitié	100 €

Associations	Montant
Comité des fêtes	350 €
L'Indépendante	350 €
Sou des Ecoles	260 €
Aide pour transport scolaire	440 €

Chaque association devra présenter son compte de gestion de l'année 2018 pour recevoir sa subvention.

### **POINTS ET INFORMATIONS :**

- Lotissement de la Bûche :

M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux au lotissement de la Bûche :

- ✓ La commune a reçu ce mercredi 27 février les derniers éléments concernant la division parcellaire pour la partie du haut des 8 lots. Ces documents permettent d'ouvrir les dossiers de vente chez le notaire avec les futurs acquéreurs.

Pour la partie du bas des 2 lots, les documents sont en cours d'élaboration auprès du service cadastral.

- ✓ Les grilles et les regards d'eaux pluviales sur voirie seront posés dans le courant du mois de mars.
- ✓ Une couche de graviers fins sur toute la voirie créée reste à réaliser par l'entreprise Pontille

- Informations sur les sujets en discussions à la CoPLER :

- ✓ Une réunion de présentation du projet de contrat territorial avec le SYRRTA a eu lieu le jeudi 21 février : la quote-part de financement pour les 4 prochaines années va connaître une importante augmentation.
- ✓ Concernant le contrat jeunesse qui concerne les jeunes du territoire entre 18 et 22 ans, la MSA se retire, la CAF n'a pas encore fixée les montants alloués à ce contrat.
- ✓ Fibre optique : le 12 février dernier a eu lieu un forum des 7 opérateurs à St Symphorien de Lay.
- ✓ Déchets : le tri doit se développer afin de diminuer l'enfouissement, d'ici 2020 les ordures ménagères devraient être collectées tous les 15 jours.
- ✓ En soutien aux écoles publiques concernées par des fermetures de classes, le Président de la CoPLER a transmis un courrier à l'académie.
- ✓ En continuité de l'étude sur le transfert de la compétence assainissement, une prochaine réunion est prévue le 5 mars 2019.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Guy Fuyatier, responsable de la commission embellissement, informe que la remise des prix du concours départemental « Fleurir en Loire » a eu lieu le 12 février dernier. La commune a reçu les encouragements du jury.

**Les prochaines réunions du conseil municipal se tiendront les :**

**LUNDI 8 AVRIL 2019 à 20H30**

**JEUDI 23 MAI 2019 à 20H30**